

adresse de renvoi :

DREAL Normandie
Service Ressources Naturelles
Cité Administrative
2, rue Saint-Sever
76036 ROUEN Cedex

**Consultation du public - Dérogation à l'article L411-1 du code de l'environnement –
Effarouchement et destruction de goélands argentés (*Larus argentatus*) dans le -
Département de La Manche (50)**

Conformément à l'article L123-19-2 du Code de l'environnement relatif à la participation du public aux décisions individuelles des autorités publiques ayant une incidence sur l'environnement, vous êtes invités à donner votre avis sur une demande de dérogation à la protection des espèces pour déroger à l'article L411-2 du code de l'environnement.

Ce projet porte sur l'effarouchement et la destruction de Goélands argentés (*Larus argentatus*) dans le département de la Manche (50) pour réguler limiter les prédatons sur la production conchylicole.

Consultation ouverte du 5 au 19 juin 2020

Il y a 7 questions dans ce questionnaire.

Remarque sur la protection de la vie privée

Ce questionnaire est anonyme.

L'enregistrement de vos réponses ne contient aucune information d'identification sur vous, à moins qu'une question ne vous ait été posée dans ce sens. Si vous avez répondu à un questionnaire utilisant des invitations, vous pouvez être assuré(e) que le code de l'invitation n'est pas enregistré avec votre réponse. Les invitations sont gérées dans une base de données séparée qui n'est mise à jour que pour indiquer si vous avez ou non utilisé votre invitation pour remplir le questionnaire. Il n'y a aucun moyen de faire le lien entre les invitations et les réponses enregistrées pour ce questionnaire.

1 Le comité régional de conchyliculture a demandé une dérogation autorisant l'effarouchement par tirs à blanc sur l'archipel de Chausey. Avez-vous des remarques à faire sur la demande ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

oui non sans opinion

Veillez saisir votre commentaire ici:

2 Le comité régional de conchyliculture a demandé une dérogation autorisant la destruction de spécimens sur l'archipel de Chausey. Avez-vous des remarques à faire sur la demande ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

oui non sans opinion

Veillez saisir votre commentaire ici:

3 Le comité régional de conchyliculture a demandé une dérogation autorisant l'effarouchement par tirs à blanc sur la côte EST du département de la Manche. Avez-vous des remarques à faire sur la demande ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

oui non sans opinion

Veillez saisir votre commentaire ici:

4 Le comité régional de conchyliculture a demandé une dérogation autorisant la destruction de spécimens sur la côte EST du département de la Manche. Avez-vous des remarques à faire sur la demande ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

oui non sans opinion

Veillez saisir votre commentaire ici:

5 Votre nom (facultatif) :

6 Votre prénom (facultatif) :

7 Votre commune de résidence :

Merci pour votre participation

Les participations à la consultation doivent être postées avant vendredi 19 juin 2020 à 23 h 59, le cachet de la poste faisant foi, pour être recevables et intégrées à la synthèse.